



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 20 septembre 2018

Communiqué de Presse

Contournement du bourg de Beynac : Suite donnée aux fouilles archéologiques

Le projet de déviation de la RD 703 permettant le contournement du bourg de Beynac a fait l'objet d'un diagnostic archéologique mené en trois phases entre 2014 et 2015. Il a donné lieu à un arrêté en date du 30 novembre 2015 prescrivant une fouille archéologique.

Celle-ci a été conduite entre mars et juillet 2018 sur le terrain de la déviation de Beynac, secteur de La Treille – La Barrière commune de Castenau-la-Chapelle, sous la responsabilité du service de l'archéologie du Conseil départemental de la Dordogne, et sous le contrôle du service régional de l'archéologie de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) de Nouvelle-Aquitaine.

Une expertise a été demandée par la DRAC à la Commission territoriale de recherche archéologique (CTRA) à la suite de la découverte d'un bassin maçonné antique, dont la présence n'avait pas été repérée lors de la phase de diagnostic.

Expert en archéologie gallo-romaine, le professeur Pierre Nouvel, de l'Université de Besançon, mandaté par la Commission territoriale de recherche archéologique (CTRA), s'est donc rendu sur place le 30 juillet 2018 et a remis son rapport dans lequel il affirme clairement : « ***Ce bassin n'est pas plus exceptionnel que remarquable vu son état de conservation. Il ne semble ni opportun ni utile de conserver les vestiges encore présents dans la parcelle menacée par les travaux. Rien ne s'oppose donc, de mon point de vue d'expert de la CTRA, à la libération des terrains selon le calendrier prévu.*** »

À la suite de cette expertise indépendante, le service régional de l'archéologie de la DRAC a fait savoir au Conseil départemental de la Dordogne, à l'initiative du projet, que les terrains étaient libérés.

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle

Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr



@prefecture24



@Prefet24
